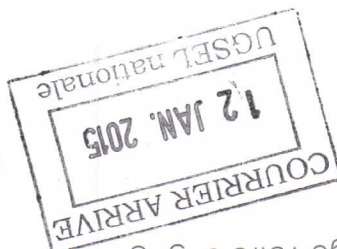




Partage votre engagement

UGSEL  
277 RUE ST JACQUES  
75005 PARIS



TELEPHONE : 01.56.24.76.00  
N/REF : 20840481510587

Paris, 07 janvier 2015

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES, 277 rue Saint Jacques 75256 PARIS CEDEX 05, attestons que l'UGSEL 62 à ARRAS est titulaire d'un contrat référencé n°20840481510587 à compter du 01/10/2014 jusqu'au 01/10/2015, garantissant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile du fait de ses activités en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui ainsi que de sa responsabilité civile liée aux risques consécutifs à la mise à disposition de locaux et de biens mobiliers confiés pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les limites suivantes :

FRANCHISES		MONTANT DES GARANTIES		NATURE DES GARANTIES	
Dommages matériels et immatériels		Sans excéder pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		Garanties de base	
10% de l'indemnité mini : 75 € maxi : 380 €		1 200 000 € par sinistre		Toutes garanties sauf celles ci-dessous :	
Néant		2 000 000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre		Faute inexcusable	
Néant		1 220 000 € par année d'assurance		Intoxications alimentaires	
225 €		153 000 € par sinistre		Vols par préposés	
10% de l'indemnité mini : 380 € maxi : 1.500 €		750 000 € par année d'assurance		Atteintes à l'environnement accidentelles	
10% de l'indemnité mini 100 € maxi 1.000 €		75 000 € par année d'assurance		Dommages immatériels non consécutifs	
Selon la franchise de la garantie mise en jeu		Inclus dans la garantie Mise en jeu		Défense pénale	
Néant		20 000 € par sinistre		Recours	

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05  
Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 [www.msc-assurance.fr](http://www.msc-assurance.fr)

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances  
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI.



Partage votre engagement

FRANCHISES	MONTANT DES GARANTIES	NATURE DES GARANTIES
<b>Occupation temporaire de locaux</b>		
10 % de l'indemnité mini : 150 € maxi : 450 €	1.525.000 € 76.300 € 4.600 € 1.600 € 3.100 € 3.100 €	Incendie, explosion Dégât des eaux Domages électriques Bris des glaces Vol Autres dommages matériels
<b>Biens mobiliers confiés</b>		
10 % de l'indemnité mini : 150 € maxi : 450 €	76.300 € 76.300 € 4.600 € 3.100 € 1.600 €	Incendie, explosion Dégât des eaux Domages électriques Vol Autres dommages matériels

La garantie s'exerce selon les Conditions Générales MSC 470 PRI/04.2012 et dans les termes et limites du contrat ci-dessus référencé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Service Risques Institutionnels & Réseau direct  
**Mutuelle Saint-Christophe Assurances**  
 277, rue Saint-Jacques  
 75256 PARIS cedex 05  
 Tél. 01.56.24.76.00 - Fax 01.56.24.76.28

Mutuelle Saint-Christophe assurances  
 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05  
 Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 [www.msc-assurance.fr](http://www.msc-assurance.fr)

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances  
 N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI